

infos LOCATAIRES

Novembre
2020



www.o-ph-plainecommunehabitat.fr
fplainecommune.habitat @Plaine Co Habitat

Les missions de l'office continuent d'être assurées

Le mois de novembre a vu le retour du confinement en réponse à la diffusion rapide du Covid-19. Ce nouveau confinement, décidé par les pouvoirs publics, contraint les équipes de Plaine Commune Habitat à réagir. À la différence du printemps dernier, l'ensemble des missions de l'office continuent d'être assurées grâce à la **mobilisation de nos équipes**. Elles adaptent leur organisation afin de pouvoir **répondre à vos sollicitations et assurer une qualité de service** la plus importante possible compte tenu des contraintes de la période. Vous pouvez ainsi continuer

à **contacter les différents services de l'office, de manière prioritaire par téléphone** (ou vous déplacer dans nos locaux sur RDV uniquement).

Je sais que ces moments sont difficiles pour toutes et tous. Mais je sais aussi que certain-es sont confronté-es à des difficultés particulières. C'est pourquoi, **des dispositifs spécifiques sont mis en place pour vous accompagner**. Vous en



Adrien Delacroix,
président de Plaine
Commune Habitat

trouverez les principales informations dans votre lettre. Plus que jamais, chacun se doit de respecter les gestes barrières ; alors soyons toutes et tous vigilant-es !

CALCUL DE L'APL EN TEMPS RÉEL

Janvier 2021

La réforme du calcul de l'APL rentre en application au 1^{er} janvier 2021. À partir de cette date, l'aide au logement sera calculée avec les revenus des douze derniers mois, sur la base du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. La Caisse d'allocations familiales (Caf) procèdera au calcul du montant de votre APL tous les trois mois. **Pour bénéficier de la totalité de vos droits à l'APL, la CAF pourrait vous contacter, à partir du 4 janvier prochain, pour déclarer certains de vos revenus qui n'ont pas pu être récupérés.**



Pour toute question, contactez votre CAF aux coordonnées habituelles



Pour nous protéger et protéger les autres, continuons de respecter

les gestes barrières

- Privilégier le contact téléphonique
- Port du masque dans tous nos lieux d'accueil
- Respect de la distanciation physique
- Utilisation de la solution hydroalcoolique

Crise de Covid-19 : Des aides auxquelles vous avez peut-être droit



Le confinement a entraîné pour un certain nombre de locataires une baisse de revenus provoquant ainsi des difficultés dans le paiement du loyer. **Plaine Commune Habitat s'est engagé, très tôt, pour soutenir les locataires, en leur proposant une solution adaptée à leur situation (étalement des paiements, orientation vers le FSL, aides sur régularisation de charges locatives...).** Depuis, les équipes de l'office restent mobilisées pour accompagner les locataires et si nécessaire les informer des dispositifs d'aides, créés ou renforcés durant cette crise. Les dispositifs présentés ci-dessous s'inscrivent pour la plupart en complément de moyens existants.

Leur activation est fonction de critères nécessitant pour certains l'intervention d'un travailleur social (Département, CCAS, office...).

L'AEPL : l'Aide exceptionnelle au paiement des loyers peut être versée ponctuellement en raison d'un changement important de la situation financière et sous conditions de ressources.

■ **Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site du Conseil départemental :**
www.seinesaintdenis.fr/solidarite/action-sociale

Le dispositif d'Action Logement :

l'aide forfaitaire mensuelle de 150 € concerne les demandeurs d'emploi et les salariés du secteur privé ayant connu une baisse de revenus, après la crise sanitaire. Une seule aide peut être attribuée par foyer, sous conditions et pour une durée de 2 mois, soit 300 € maximum.

■ **La demande peut être faite auprès de son employeur ou en ligne sur :**
<https://aide-urgence.actionlogement.fr>

L'aide CAF COVID : la CAF de la Seine-Saint-Denis intervient sur la prévention des impayés de loyers sous forme de subvention, au bénéfice des locataires. Cette aide est conditionnée à des critères précis : ne pas avoir d'impayé avant la crise sanitaire, ne pas bénéficier de l'AEPL ni du Fonds de solidarité logement (FSL), être confronté à une baisse de ressources liée à la crise...

ATTENTION!

Les dispositifs d'aide s'inscrivent dans l'urgence et sont activés en raison de difficultés justifiées liées aux impacts de la crise sanitaire (baisse des revenus...).
La liste des aides n'est pas exhaustive.

Ouverture d'un cabinet de kinésithérapie à Saint-Denis

L'ouverture des cabinets de kinésithérapie a été maintenue pendant le reconfinement. Cette profession joue un rôle important aux côtés de tous les professionnels de santé engagés dans le combat contre la Covid-19. C'est dans ce contexte qu'un nouveau cabinet de kinésithérapie, **situé dans un local propriété de l'office**, a ouvert ses portes à la mi-novembre, dans le strict respect des protocoles sanitaires. Cette nouvelle offre de santé s'inscrit dans la politique volontariste de l'office visant

à constituer et préserver, au cœur des quartiers, un tissu d'activités et de commerces diversifié, de qualité et utile aux habitants. En début d'année prochaine, ce sont deux nouveaux centres médicaux (médecins, infirmiers...) qui ouvriront leurs portes rues Alice-Guy à La Courneuve et Gaston-Dourdin à Saint-Denis.

Coordonnée du cabinet de Kinésithérapeute
■ Eric AROKYANADAR
Masseur Kinésithérapeute - 06 52 68 53 56
6, rue de la Ferme, 93200 Saint-Denis

Rejoignez nos équipes !



Plaine Commune Habitat recrute :

- Assistant administratif H/F
- Assistant de direction H/F
- Assistant juridique marchés publics H/F
- Adjoint Directeur d'agence H/F
- Conseiller en économie sociale et familiale H/F en CDD
- Gardien d'immeubles H/F
- Gestionnaire locatif et social H/F en CDD
- Comptable fournisseurs H/F
- Juriste marchés publics H/F
- Responsable de secteur H/F

Pour postuler, adressez votre CV et votre lettre de motivation à recrutement@plainecommunehabitat.fr ou sur le site internet oph-plainecommunehabitat.fr, rubrique : rejoindre nos équipes.

Vu sur



Soutenons le commerce local !

Plaine Commune Habitat a réactivé des mesures d'aides exceptionnelles pour soutenir les commerces de proximité dits « non essentiels », contraints de baisser le rideau en raison du confinement. En tant que locataires, vous avez également un rôle à jouer, en réalisant vos achats dans les commerces de proximité et en privilégiant le « click & collect » (retrait de commande après sa validation à distance). **Renseignez-vous auprès de vos commerçants.**